

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3092>



Ne laissons pas l'arbitraire s'installer dans les mutations !

Mutations : rassemblement devant le rectorat lundi 22 juin à partir de 11 heures

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2009 -



Date de mise en ligne : dimanche 21 juin 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les opérations de mutations des enseignants commencent lundi 22 juin.

Comme vous le savez, le rectorat essaie de limiter les mutations et de contourner le contrôle par les commissaires paritaires académiques, représentants élus des personnels : c'est ce qui l'a conduit à communiquer aux demandeurs de mutation leur projet d'affectation.



– Si, lors des commissions d'affectation des CPE, les commissaires paritaires ont pu faire leurs propositions qui ont été prises en compte (multiplication par 3 du nombre de mutations des CPE déjà en poste en établissement), cela a été plus difficile lors de la commission des professeurs d'EPS. Il a fallu la pression d'un rassemblement devant puis dans le rectorat pour faire fléchir les représentants du recteur. Ils ont alors été contraints d'accepter les améliorations proposées par le SNEP-FSU et les autres organisations syndicales, mais pas toutes ces améliorations ! Le Secrétaire Général du rectorat ne voulant pas trop contredire le projet de mouvement, cela s'est donc fait au détriment des affectations des collègues.

– De plus, le rectorat décide des établissements de rattachement des TZR sans avoir donné aux élus les renseignements nécessaires pour contrôler cette répartition et vérifier que personne ne soit lésé.

Rappelons que toutes les propositions syndicales respectent les barèmes et les vœux des collègues.

– Pour les autres enseignants, les commissaires paritaires du SNES ont préparé pendant une semaine le travail (ils continuent chez eux ce week-end). Ils ont des centaines de propositions à faire pour améliorer le projet de mouvement. En effet, celui-ci est très incomplet, injuste, ne prenant pas en compte les demandes réelles des collègues : 20% seulement des demandeurs de mutation affectés déjà en établissement dans l'académie obtiendraient satisfaction, contre 31% l'an passé ! Il faut également combattre les passe-droits.

– Laisser le recteur mal nommer les collègues, c'est les condamner à enseigner loin de chez eux, à travailler dans de mauvaises conditions, à rendre très difficile leur vie familiale, avec les conséquences sur leur travail avec les élèves.

La section académique du SNES-FSU appelle donc tous les collègues disponibles à se rassembler devant le rectorat lundi 22 juin à partir de 11 heures.

Ne laissons pas l'arbitraire s'installer dans les mutations

Obligeons le recteur à se conformer à ce qui se pratique dans toutes les autres académies !

Pour le respect des vœux et des barèmes des collègues



Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré
